

Marche pour la vie : l'euthanasie s'étend

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 24 janvier 2011

C'est le cas chez nos voisins belges et néerlandais. Parmi les interviews publiées à l'occasion de la Marche dans *Présent* daté du 25 janvier, voici celles du représentant belge de « Christians for Truth » : d'autres infos et le compte-rendu de la Marche sur www.present.fr.

Lionel Roosemont était le représentant de la délégation belge à la Marche pour la vie. Sa vie personnelle a été marquée par l'attente d'une petite fille souffrant d'hydrocéphalie, il y a quinze ans. Lui et sa femme durent aller contre bien des idées reçues pour que la grossesse puisse être menée à terme.

— Vous représentez « Christians for Truth » (« Chrétiens pour la vérité ») : quelle est la vérité à défendre, ici ?

— C'est une vérité qui peut être trouvée dans la logique, dans l'éthique, la morale ; dans la conscience que chaque homme porte avec lui. La vérité à défendre, c'est que la personne la plus vulnérable au monde a besoin d'une protection beaucoup plus grande que n'importe qui d'autre. C'est une voix qui ne peut pas encore s'exprimer. C'est une voix qu'on n'entend pas. C'est pourquoi certaines organisations ont même appelé la défense de l'enfant dans le sein de sa mère « le cri silencieux », parce que ce bébé ne peut pas s'exprimer. Il faut donc des personnes qui prennent la défense de cette vie extrêmement vulnérable au moment où la mère elle-même est très faible aussi.

— En Belgique vous avez une loi d'euthanasie qui provoque beaucoup de morts, même plus qu'il n'en est légalement annoncé. Comment voyez-vous l'avenir de cela au moment où aux Pays-Bas, on parle de la construction d'une clinique d'euthanasie ?

— La même chose se passe aujourd'hui en Belgique : on est en train d'établir une clinique d'euthanasie. Il y a un mois tout juste, une parlementaire belge, Myriam Vanlerberghe, a proposé une nouvelle aggravation. Il faut savoir que la loi actuelle, qui est la plus libérale en matière d'euthanasie de toute l'Europe, permet à une personne qui est dépressive depuis un mois de recevoir l'euthanasie. Une personne démente, qui ne peut donc plus exprimer sa volonté, ayant fait officiellement une déclaration disant qu'elle veut être euthanasiée en ce cas, peut l'être. La nouvelle proposition vise les enfants à partir de douze ans, pour qu'ils puissent eux aussi être euthanasiés. La situation est telle que cela va de mal en pis. La pente est de plus en plus aiguë. Et la conséquence, je l'ai déjà vécue dans ma vie personnelle. Nous avons une

filles de quinze ans gravement handicapées : eh bien, il y a des inconnus qui s'approchent de nous et qui nous posent la question, « Pourquoi ne la faites-vous pas euthanasier ? » Ça, c'est la conséquence d'une loi d'euthanasie déjà établie. Si, en France, la loi d'euthanasie est votée, vous aurez aussi ce que nous avons déjà en Belgique, et dont je pourrais vous donner des exemples pendant plusieurs heures : des personnes – que je connais personnellement – mises sous pression pour subir l'euthanasie.